



CONTRAT LÉGUMES - 6 mois (une semaine sur deux)

Panier de légumes issus de l'agriculture biologique (adapté pour 2 adultes)
Saison printemps - été 2026 (1er avril au 30 septembre 2026)

Le présent contrat est passé entre :

L'agriculteur Thierry GOZZERINO
Impasse Cabot Quartier Bel Air
13300 Salon de Provence

Certifié Agriculture Biologique par ECOCERT
13/67202/1319909

Et :

l'Amapien·ne Monsieur, Madame :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Le prix du panier est fixé à 21,00 €, soit un total de € TTC
pour l'ensemble du contrat (..... paniers).

Règlement : le règlement total des paniers s'effectue à la signature du contrat,

- Par chèques libellés à l'ordre de « EARL ma saison AB » et datés du jour de l'engagement.
- Possibilité de régler en plusieurs fois selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous ; les chèques sont encaissés le 5 du mois.

Extrait du règlement intérieur :

Chaque AMAPIen·ne s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants :

- La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers, un quart d'heure avant le début et un quart d'heure après la fin de la distribution.
- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- La distribution se déroule : chaque mardi de 18h00 à 19h00, de 19h00 à 20h00 en juillet et août ; à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)
- Absence ? Vacances ? Possibilité de prendre un double panier, maximum 3 fois par saison, en s'inscrivant auprès des référentes afin d'organiser les livraisons.
- Prévenez l'un des référents de votre absence le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.
- Les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
Site : www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Marie-Line (06 03 70 76 09) Eveline (06 34 60 63 56)

CONTRAT LÉGUMES (page 2)
ÉCHÉANCIER UNE SEMAINE SUR DEUX
1er avril au 30 septembre 2026

Afin d'équilibrer le nombre de paniers livrés, le calendrier sera établi avec les référents.

Dates de livraison						€	Règlement
Avril	7	14	21	28		€	
Mai	5	12	19	26		€	
Juin	2	9	16	23	30	€	
Juillet	7	14	21	28		€	
Août	4	11	18	25		€	
Septembre	1	8	15	22	29	€	

Salon de Provence le 2026

Le Maraîcher

L'Amapien·ne

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
Site : www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Marie-Line (06 03 70 76 09) Eveline (06 34 60 63 56)



Reçu à conserver par l'adhérent

Contrat de 6 mois pour un panier de légumes issus de l'agriculture biologique
Saison printemps - été 2026 (01/04/26 au 30/09/26)

Règlement intérieur

Chaque AMAPien·ne s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants :

- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers, un quart d'heure avant le début et un quart d'heure après la fin de la distribution.
- Les paniers non retirés le jour de la distribution ne sont pas remplacés.
- La distribution se déroule : chaque mardi de 18h00 à 19h00, de 19h00 à 20h00 en juillet et août ; à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)
- Absence ? Vacances ? Possibilité de prendre un double panier, maximum 3 fois par saison, en s'inscrivant auprès des référentes afin d'organiser les livraisons.
- Prévenez un référent de votre absence le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.

Reçu établi à Monsieur, Madame

pour l'engagement d'achat d'un panier de légumes issus de l'agriculture biologique fourni par l'agriculteur **Thierry GOZZERINO**, Quartier Bel Air 13300 Salon de Provence certifié Agriculture Biologique par ECOCERT - FR40 819 743 485 00016

pour la somme de,00 €, réglés en chèque(s).

Salon de Provence, le 2026

Le maraîcher ou le référent de l'AMAP de la CRAU

Avril 2026	Mai 2026	Juin 2026	Juillet 2026	Août 2026	Sept. 2026
Mardi 07	Mardi 05	Mardi 02	Mardi 07	Mardi 04	Mardi 01
Mardi 14	Mardi 12	Mardi 09	Mardi 14	Mardi 11	Mardi 08
Mardi 21	Mardi 19	Mardi 16	Mardi 21	Mardi 18	Mardi 15
Mardi 28	Mardi 26	Mardi 23	Mardi 28	Mardi 25	Mardi 22
		Mardi 30			Mardi 29